

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE KAMOURAKA  
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

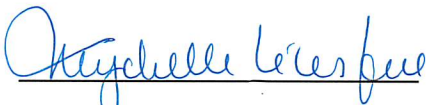
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 7 janvier dernier, le conseil de la municipalité a adopté le « Règlement N° 2018.08 décrétant les taux de taxation et les tarifications pour l'année 2019.
2. Avis public est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la secrétaire-trésorière, au Centre Communautaire situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8H30 à 15H30 et ce, du lundi au vendredi.

Adoption du règlement le 7 janvier 2019

Entrée en vigueur du règlement le 15 janvier 2019

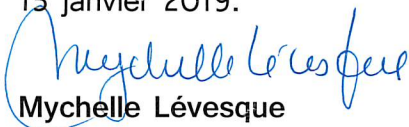
DONNÉ À KAMOURASKA, CE 15<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2019.



Mychelle Lévesque,  
Directrice générale &  
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 15 janvier 2019 entre 12H00 et 15H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 janvier 2019.



Mychelle Lévesque